

## L'édito de Monsieur Le Maire :



Le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 s'est déjà écoulé alors que l'équipe municipale s'active pour finaliser les grands projets de notre mandature qui se termine dans un an. Dans cette lettre d'information vous pourrez constater la diversité des actions menées, que ce soit en faveur du bien-être et du cadre de vie des habitants, de la propreté, de la sécurité et de l'embellissement de notre village, de l'activité économique et commerciale, de notre marché aux veaux, de l'amélioration de la capacité d'accueil pour la petite enfance, de l'entretien et de la réhabilitation pour la mise aux normes d'accessibilité de nos bâtiments communaux, de l'entretien et l'aménagement de nos infrastructures sportives, du suivi et de la coordination de nos associations, de la réflexion sur l'amélioration des conditions de vie de nos aînés, de la municipalisation du restaurant scolaire. A cela s'ajoute l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui devrait être effectif au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Le 12 Juillet 2019 les travaux de construction de la nouvelle salle pluriactivités seront terminés. Grâce à la qualité de travail et aux compétences des entreprises locales, ces travaux se déroulent dans de bonnes conditions. Je remercie très sincèrement les élus de la commission municipale bâtiment, ainsi que mon 1<sup>er</sup> Adjoint, pour leur implication permanente sur le suivi du chantier. Les aménagements des abords immédiats de la salle devront être réalisés aux mois de Juin et Juillet. Ils seront financés par des crédits alloués par la Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais et ceci dans le cadre du budget voirie. Nous allons maintenant rencontrer les associations et les établissements scolaires pour mettre en place une organisation et une planification de l'utilisation de cette salle.

Un autre gros chantier va débuter dans les prochaines semaines : la réhabilitation de la salle polyvalente. Comme nous l'avons évoqué précédemment, ces travaux ont pris du retard et ceci est lié à une présence d'amiante sur la couverture de la toiture. Après maintes expertises et prélèvements, les zones amiantées ont été identifiées. Maintenant, l'équipe de maîtrise d'œuvre s'active pour préparer le dossier de consultation des entreprises. Cette rénovation thermique et structurelle permettra de faire d'importantes économies de fonctionnement dans cette salle énergivore. Economies qui seront répercutées sur les frais et charges de la salle pluriactivités.

Le programme immobilier « LE JARDIN DE PERRINE » sort de terre. La maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.) y verra sa place et devrait ouvrir ses portes en Juin 2020. Parallèlement nous avons décidé d'aménager la maison ODIN qui se situe juste derrière et qui sera une extension de la maison de santé. Dans le cadre du financement de la M.S.P., la Région Auvergne Rhône Alpes vient de nous attribuer une subvention de 200 000€. A cela il faut ajouter la subvention déjà acquise de l'Etat (D.E.T.R.) de 188 125.00€. Une demande auprès du Conseil Départemental du Rhône est en cours. Des rencontres sont programmées avec les professionnels de santé, futurs locataires, et l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), afin de préparer le projet de santé et le fonctionnement de cette M.S.P.

Lors de la séance du Jeudi 4 Avril 2019, le Conseil Municipal, a fait le choix d'augmenter de 2%, les taux d'imposition des trois taxes : la taxe d'habitation de 15.68% à 15.99%, la taxe foncière de 21.24% à 21.66% et la taxe foncière non bâtie de 38.20% à 38.96%. Suite à un débat au sein de l'assemblée municipale et à un vote à bulletin secret, cette augmentation a été délibérée majoritairement. Cette décision importante est dans la continuité des années précédentes afin de faire face aux nouvelles missions qui nous sont déléguées tout en observant une baisse des dotations qui nous sont allouées. D'autre part, vous pouvez le constater, la Commune investie et offre de nouveaux services à la population ce qui justifie aussi cette augmentation. Enfin, je considère que cet impôt local est le plus juste des impôts, car il contribue directement à la réalisation des projets au profil de nos concitoyens. Le budget général, de la section fonctionnement s'élève et s'équilibre à 1 834

095.23€. On constate une évolution conséquente de ce budget, qui est ponctuelle et qui est liée au transfert des budgets annexes des lotissements Les Hauts de Chaliér et les Terrasses Ensoleillées, pour leur clôture. 75 000€ sont alloués aux associations pour les aider dans leur fonctionnement. Le budget de la section d'investissement s'élève et s'équilibre à 3 021 873.94€. Tous les détails sont notés dans le compte-rendu du Conseil municipal que l'on retrouve dans cette lettre d'information.

Chères Saint Laurentaises, chers Saint Laurentais, nous sommes dans la dernière ligne droite de notre mandat, sachez que l'équipe municipale est toujours motivée et mobilisée pour vous servir et vous permettre de « bien vivre ensemble » à SAINT LAURENT !

Votre Maire  
Pierre **VARLIETTE**